

No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 4 JUIN 2018

Membre(s) présent(s) : Jacqueline Poirier, Marie Diament, Emmanuelle Garnaud, Suzette de Rome, Stéphane Fraser et Claude Caron

Membre(s) absent(s) : Vincent More

Tous formant quorum sous la présidence de Marie Diament, mairesse suppléante

Est aussi présent : Louis Breton, directeur général / secrétaire-trésorier

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Marie Diament, mairesse suppléante.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;
CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-147

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mai 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garneau et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-148

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 7 mai 2018.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Information de la mairie

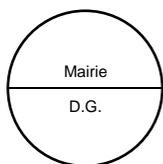
Marie Diament informe que le 10 mai dernier, nous avons eu le bonheur d'accueillir une trentaine de maires des municipalités membres de l'Association des plus beaux villages du Québec. Pour l'occasion, Patrimoine et Culture avait ouvert l'École de l'Anse et ils ont eu le privilège de se faire conter l'histoire du Chemin du Portage par l'écrivain Pierre Landry.

Elle souhaite aussi la bienvenue à Line Petitclerc qui remplacera Louis Breton à titre de directrice générale. Portageoise depuis 4 ans et bien intégrée aux réalités du milieu, ses différentes expériences de travail et ses qualités d'adaptation, de débrouillardise et d'ouverture d'esprit seront utiles dans ses nouvelles fonctions.

Elle remercie par la même occasion Louis Breton pour les excellents et loyaux services des cinq dernières années et lui souhaite plein de succès et de beaux projets pour sa vie future.

5. Information des conseiller(ère)s

Suzette de Rome informe qu'il y a eu le 10 mai dernier l'assemblée générale de l'Association des plus beaux villages du Québec, lors de la venue des municipalités membres. Elle rappelle que cette association a des objectifs culturels et touristiques, notamment promouvoir, dans



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

les municipalités villageoises du Québec, la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et historique, la qualité du paysage, le réseau de ses membres sur le plan touristique pour favoriser le développement économique et le maintien des populations en milieu rural. Un nouveau conseil d'administration composé de 7 personnes (ils étaient 5 dans le dernier conseil d'administration) a été élu lors de cette assemblée générale.

Une nouvelle campagne de promotion pour l'Office du tourisme RdL avec des messages sur les remorques « Embarquemonloup.com...direction Rivière-du-Loup » a été lancée.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Dépôt du rapport du maire

En tant que maire, il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel sur la situation financière de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, conformément au Code municipal du Québec.

Ce rapport annuel traite des points suivants :

- États financiers de l'année 2017
- Rapport de l'auditeur indépendant de l'année 2017
- Indications préliminaires pour l'année 2018
- Suivi du programme quinquennal d'immobilisations 2018-2022 à ce jour
- Liste des principaux contrats et déboursés de l'année 2018 à ce jour
- Rémunération et allocation des élu(e)s municipaux pour l'année 2018
- Orientations pour le budget et le programme triennal d'immobilisations à venir

États financiers de l'année 2017

Au 31 décembre 2017, la Municipalité exposait le bilan financier suivant :

| | |
|---------------------|-----------------------------|
| 4 647 171 \$ | Actifs financiers |
| 9 809 824 \$ | Actifs non financiers |
| <u>5 219 497 \$</u> | Passifs totaux |
| <u>9 237 498 \$</u> | Excédent (Déficit) accumulé |

Durant l'année 2017, la Municipalité présentait l'état des résultats suivant :

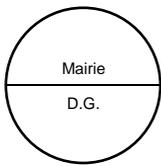
| | |
|-------------------|----------------------------------|
| 2 199 901 \$ | Revenus totaux |
| 2 281 706 \$ | Dépenses totales |
| <u>217 155 \$</u> | Conciliation à des fins fiscales |
| <u>135 350 \$</u> | Excédent (Déficit) annuel |

Au 31 décembre 2017, la Municipalité avait les endettements suivants :

| | |
|---------------------|--|
| 80 357 \$ | Emprunt parapluie - divers projets (échéance 2022) |
| 726 900 \$ | Réseaux égouts et aqueduc - parc de l'Amitié (échéance 2031) |
| <u>4 149 000 \$</u> | Réseau aqueduc - centre (échéance 2034) |
| <u>4 956 257 \$</u> | Total des endettements |

Au 31 décembre 2017, la Municipalité avait les excédents, fonds et réserves suivants :

| | |
|------------|---|
| 156 549 \$ | Excédents non-affectés |
| 551 284 \$ | Excédents affectés |
| 35 000 \$ | Rôle triennal d'évaluation |
| 403 484 \$ | Espace villégiature |
| 81 072 \$ | Fonds de stabilisation dette – aqueduc centre |
| 9 711 \$ | Fonds de prévoyance bris – aqueduc centre |



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

28 570 \$ Soldes disponibles pour règlement d'emprunt
36 373 \$ Financement des activités de fonctionnement
0 \$ Réserves financières

772 776 \$ Total des excédents, fonds et réserves

Rapport de l'auditeur indépendant de l'année 2017

Le rapport annuel de l'auditeur indépendant de la firme Mallette pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 a été produit sans réserve avec l'assurance raisonnable que les états financiers ont été exempts d'anomalies significatives. Toutefois, il y a eu quelques recommandations pour assurer une meilleure gestion à la municipalité, comme de s'assurer de faire le suivi de la provenance des fonds. À ce jour, la plupart des recommandations ont été faites ou suivies.

Indications préliminaires de l'année 2018

À partir des prévisions actuelles, la Municipalité anticipe un équilibre budgétaire.

Quelques faits saillants :

Revenus de fonctionnement

- Taxes et compensations – Il y a eu quelques ajustements dans les taxes et les compensations, mais au global les revenus sont demeurés similaires.
- Paiement de transfert – La municipalité s'est fait rembourser 80 % de ces dépenses pour les études sur la protection côtière par le ministère de la Sécurité publique. Un revenu extraordinaire 41 546 \$ s'ajoute au budget.
- Paiement de transfert – Un reclassement depuis les activités de fonctionnement vers les activités d'investissement de la subvention anticipée PAARRM de 10 000 \$ est nécessaire, car le projet relié à la subvention est une immobilisation.
- Autres revenus – La vente des véhicules et équipements incendie a engendré plus de revenus. Le budget à ce poste est passé de 51 500 \$ à 70 448 \$.

Dépenses de fonctionnement

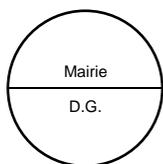
- Administration municipale – La transition en poste à la direction générale suscite une dépense supplémentaire d'environ 12 862 \$.
- Sécurité civile et incendie – Le budget pour la sécurité civile et incendie passe de 239 175 \$ à 243 666 \$ et s'explique par le fait que la municipalité a reçu les indications concernant le service policier de la Sûreté du Québec, suite à l'adoption du budget en décembre 2017. Une dépense supplémentaire de 4 491 \$ a dû être ajoutée au budget.
- Voirie municipale – Le budget de la voirie municipale passe de 359 304 \$ à 362 546 \$ et s'explique en partie par l'ajout de 2 265 \$ pour la signalisation routière et 1 227 \$ relié à l'aménagement de 2 bureaux pour les travaux publics.
- Loisirs et Culture – Le budget pour les loisirs et la culture passe de 483 236 \$ à 481 932 \$. Plusieurs postes budgétaires ont été visés par des ajustements qui ont un impact global de 1 304 \$.

Conciliation à des fins fiscales en fonctionnement

- Étant donné l'écart entre les ajustements des revenus et des dépenses dans son fonctionnement, la municipalité transfère 98 441 \$ plutôt que 66 401 \$ à ses activités d'investissement.

Revenus d'investissement

- Paiement de transfert – La municipalité reporte le projet Espace villégiature pour les années 2019-2020.
- Paiement de transfert – Un reclassement depuis les activités de fonctionnement vers les activités d'investissement de la subvention anticipée PAARRM de 10 000 \$ est nécessaire, car le projet relié à la subvention est une immobilisation.
- Paiement de transfert et contribution autre – La municipalité a déposé un projet pour l'amélioration des sentiers-pistes + arboretum dans le secteur du Chalet des sports. La municipalité a obtenu une subvention de 2 000 \$ de Kino-Québec, une contribution de 1 300 \$ des écoles à l'origine du projet de ski de fond et une contribution de 1 000 \$ de la Corporation portageoise de développement dans le cadre de ce projet.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

Dépenses d'investissement

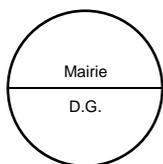
- Administration municipale – La municipalité souhaite déposer une demande de subvention pour le projet d'aménagement des bureaux municipaux. Une dépense d'environ 3 800 \$ est nécessaire pour concevoir l'estimation ainsi que les plans et devis.
- Sécurité civile et autre – Le remplacement des écofloos a grandement changé. Le projet a été bonifié et le budget relié passe de 5 901 \$ à 13 000 \$.
- Loisirs et Culture – Le projet Espace villégiature est reporté. Il reste seulement un budget de 20 000 \$ pour assurer les honoraires professionnels des architectes et des ingénieurs, selon un accord qui a été conclu en 2018. Seule la partie administration et surveillance du chantier reste et ses honoraires professionnels.
- Loisirs et Culture – Le projet d'aménagement du Parc de l'Anse – phase 2 - passe de 133 888 \$ à 151 100 \$. Les coûts d'agrandissement de l'école de l'Anse et de ses installations en eaux usées et potables sont plus élevés que prévu.
- Loisirs et Culture – Le projet d'aménagement d'un arboretum, sentiers pédestres, sentiers de raquettes et pistes de ski de fond est un ajout de l'année 2018, le coût projeté est de 11 000 \$.

Conciliation à des fins fiscales en investissement

- Le transfert du fonctionnement est passé de 66 401 \$ à 98 441 \$.

Suivi du programme quinquennal d'immobilisations et des projets spéciaux 2018 à ce jour

| | Projeté en 2018 | Réalisé en 2018 |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Administration municipale | | |
| Acquisition/location photocopieur | 4 104 \$ | 2 052 \$ |
| Logiciel de gestion documentaire | 3 413 \$ | 0 \$ |
| Logiciel budget | 1 400 \$ | 0 \$ |
| Uniformisation des clés | 2 200 \$ | 0 \$ |
| Réfrigérateur bureau | 650 \$ | 619 \$ |
| Aménagement bureau réception | 380 \$ | 399 \$ |
| Aménagement bureau garage | 6 000 \$ | 7 992 \$ |
| Photos et parapost | 1 500 \$ | 0 \$ |
| Sécurité civile | | |
| Clôture citerne incendie | 1 000 \$ | 0 \$ |
| Plantation côtière parc des Grèves | 1 300 \$ | 0 \$ |
| Voirie et Transport | | |
| Éclairage côte de l'Église | 100 000 \$ | 6 597 \$ |
| Pavage rue Bérubé | 144 375 \$ | 175 \$ |
| Glissière route du Fleuve | 8 000 \$ | 0 \$ |
| Barricade | 1 733 \$ | 1 260 \$ |
| Plan de signalisation | 2 500 \$ | 2 683 \$ |
| Hygiène du milieu | | |
| Nettoyage terrain municipal | 3 300 \$ | 0 \$ |
| Clôture site de dépôt | 1 943 \$ | 0 \$ |
| Télémetrie aqueduc Amitié | 3 969 \$ | 0 \$ |
| Aménagement et Développement | | |
| Aménagement enseigne mun | 1 000 \$ | 0 \$ |
| Loisirs et Culture | | |
| Aménagement parc de l'Anse | 151 100 \$ | 38 796 \$ |
| Espace villégiature | 20 000 \$ | 18 350 \$ |
| Mur côtier piscine | 354 450 \$ | 1 973 \$ |
| Bassins et équipements piscine | 10 280 \$ | 0 \$ |
| Peinture clôture piscine | 1 000 \$ | 852 \$ |
| Écofloos Chalet | 13 000 \$ | 12 992 \$ |
| Arboretum/sentier/piste | 11 000 \$ | 0 \$ |



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

| | | |
|-------------------|-------------------|------------------|
| Armoire Chalet | 1 680 \$ | 2 110 \$ |
| Total des projets | <u>851 277 \$</u> | <u>96 850 \$</u> |

Liste des principaux contrats et déboursés de l'année 2018 à ce jour

| | | |
|-------------------------|--|------------|
| MRC de RDL | Quotes-parts de la municipalité et autres | 157 688 \$ |
| Agence de revenu Canada | Remises salariales à la source | 17 541 \$ |
| Revenu Québec | Remises salariales à la source | 47 104 \$ |
| Ministère des finances | Service policier de la SQ | 149 170 \$ |
| Villes de RDL | Service incendie, enfouissement, eau, etc. | 47 057 \$ |
| Construction RJ Bérubé | Déneigement des rues et réfections de voirie | 111 334 \$ |

Total des principaux contrats et déboursés de l'année 2018 à ce jour 482 790 \$

Rémunérations et allocations des élu(e)s municipaux pour l'année 2018

Maire à la MRC de Rivière-du-Loup

| | |
|-----------------|--------------|
| 1 906 \$ | Rémunération |
| <u>952 \$</u> | Allocation |
| <u>2 858 \$</u> | Total |

Maire à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

| | |
|-----------------|--------------|
| 6 275 \$ | Rémunération |
| <u>3 137 \$</u> | Allocation |
| <u>9 412 \$</u> | Total |

Conseiller(ère) à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

| | |
|-----------------|--------------|
| 2 090 \$ | Rémunération |
| <u>1 046 \$</u> | Allocation |
| <u>3 136 \$</u> | Total |

Orientations pour le budget et le programme quinquennal d'immobilisations à venir

La municipalité doit constituer bon an mal an un budget de fonctionnement d'environ 2 200 000 \$. Sa marge de manœuvre au niveau des investissements qu'elle projette faire dépend de la capacité de payer des gens et des projets que la municipalité souhaite réaliser afin d'assurer l'aménagement et le développement du territoire de même que la meilleure gestion des services qui soit. Il y aurait lieu d'effectuer un suivi annuel sur cette marge de manœuvre afin qu'elle soit en adéquation avec les besoins de trésorerie et qu'elle permette de mieux bénéficier des leviers financiers, tel que les emprunts municipaux ou des subventions gouvernementales.

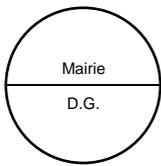
Le budget total du projet Espace villégiature se chiffre actuellement à 2 400 208 \$. Or, même si la municipalité est encore et toujours en attente d'un suivi sur deux demandes d'aide financière, elle se montre plutôt réaliste de boucler le montage financier du projet en 2018-2019 et idéalement commencer les travaux en 2019-2020.

La municipalité envisage faire l'aménagement des bureaux de l'édifice municipal et l'aménagement du terrain à l'intersection de la côte de l'Église et de la route de la Montagne, car elle pourrait peut-être bénéficier d'aide financière du gouvernement pour ce faire.

La municipalité avait également prévu finaliser le projet d'affichage municipal avec l'installation des enseignes d'identification pour ses parcs et ses bâtiments avec un budget de 25 000 \$ de même que l'aménagement du parc des Grèves avec un budget de 35 000 \$.

Divers travaux de voirie sont aussi prévus pour 2019 dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL). La réfection de trois ponceux et de la chaussée au chemin du Lac, pour des budgets de 177 435 \$ et 140 231 \$ respectivement, ainsi que l'amélioration de la sécurité routière sur différents tronçons de rue avec un budget de 36 750 \$ constituaient la majeure partie des travaux de voirie.

Le programme de la TECQ 2014-2018 d'une enveloppe globale de 698 404 \$ se termine cette année avec la réalisation des projets éclairage côte de l'Église, pavage rue Bérubé et mur côtier piscine. La municipalité espère que la reddition de compte sera traitée avec



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

diligence par le gouvernement et que le nouveau programme TECQ se mettra rapidement en place.

Advenant que l'Espace villégiature s'enclenche, suite à l'obtention de toute l'aide financière visée par la municipalité, ou que le programme de la TECQ tarde à se mettre en place, la municipalité devra fort probablement revoir la planification de ses projets pour 2019.

7. **Embauche d'un journalier/préposé Chalet de sports**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la démission de François Bélanger, journalier et préposé au Chalet des sports et qu'elle doit le remplacer;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans l'Info-Portage et l'Info-Dimanche, puis sur les sites de Québec municipal, Emploi Québec, etc.;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste;

CONSIDÉRANT que seules deux candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du contrat d'employé et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Stéphane Fraser et respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-149

QUE le conseil municipal nomme Dimitri Blanchet-Langevin comme journalier/préposé au Chalet des sports pour un contrat d'un an s'étalant du 28 mai 2018 au 27 mai 2019, puis mandate Vincent More, maire, et Louis Breton, directeur général/secrétaire-trésorier, à signer le contrat en ces termes.

8. **Révision du traitement du journalier / responsable Chalet des sports**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part de Joël Ouellet, journalier et responsable du Chalet de revoir à la hausse son salaire et ayant fait la preuve que la rémunération pour des postes similaires de la région d'autres employeurs offraient un salaire plus élevé que celui offert par la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité désire garder ce journalier à son poste et offrir une rémunération juste pour ses employés;

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale de la municipalité a été établie suite à un exercice d'équité minutieux de plusieurs critères tels la formation, l'expérience, la dextérité et coordination, l'imputabilité, la communication, la supervision, l'effort mental, la concentration et attention et l'effort physique;

CONSIDÉRANT QU'après une relecture de tout l'exercice ayant établi la grille salariale, il a été établi que le niveau attribué pour le critère d'effort physique (niveau 4) pouvait avoir légèrement joué en défaveur du travail des journaliers;

CONSIDÉRANT QUE le niveau d'effort physique exigé pour les journaliers est plus élevé que celui des coordonnateurs voirie et parcs, il est établi que le niveau d'effort pour les journaliers aurait dû être pondéré au niveau 4,5 plutôt que 4;

CONSIDÉRANT QUE ce changement dans l'évaluation du niveau de l'effort physique entraîne un léger changement à la hausse du traitement des journaliers;

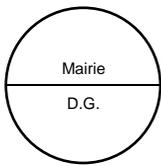
CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du contrat d'employé et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Emmanuelle Garneau respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-150

QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire, et Louis Breton, directeur général/secrétaire-trésorier, à signer le contrat en ces termes entre Joël Ouellet et la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

9. Décision sur la transition de la secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU QUE le conseil municipal avait décidé de réévaluer la situation de transition de Nadine Caron vers un poste de secrétaire-trésorière adjointe avec valeur ajoutée lors d'une précédente séance en juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de noter une prise en charge réussie de la responsabilité de la réception, mais qu'il reste des situations d'apprentissage pour une réelle prise en charge des nouvelles fonctions de trésorerie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-151

QUE le conseil municipal considère qu'il y a lieu de maintenir la situation actuelle de transition vers un poste de secrétaire-trésorière adjointe à valeur ajoutée tel que défini dans son actuel contrat de travail et de réévaluer la secrétaire-trésorière adjointe dans les prochains 4 à 6 mois.

10. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement modifiant le Règlement sur le traitement des employés municipaux

Un avis de motion est donné par Jacqueline Poirier pour l'adoption ultérieure du règlement modifiant le règlement numéroté 2018-03-381 et intitulé « Règlement sur le traitement des employés municipaux ».

11. Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur le traitement des employés municipaux

ATTENTU QUE le conseil municipal désire modifier le règlement sur le traitement des employés municipaux afin de rendre les conditions de travail plus attractives face à la concurrence actuelle sur le marché de l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-152

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement modifiant le Règlement sur le traitement des employés municipaux.

12. Délégation pour le projet « Chemin du Portage »

ATTENDU QUE le projet « Chemin du Portage » n'avait pas été attribué dans la délégation des rôles du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garneau et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-153

QUE le conseil municipal attribue à Jacqueline Poirier, ainsi que la délégation afférente, le projet « Chemin du Portage » et nomme comme substitut Suzette de Rome.

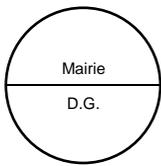
13. Nomination de Line Petitclerc comme gestionnaire principal et signataire au compte Desjardins de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

CONSIDÉRANT le changement en poste à la direction générale, secrétariat et trésorerie;

CONSIDÉRANT QU'il faut changer le signataire autorisé et l'administrateur principal affecté aux comptes bancaires (30505);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s :



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

2018-06-154

QUE Line Petitclerc soit désignée administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

QUE Line Petitclerc, soit autorisée à signer, pour et au nom du membre, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin en remplacement de M. Louis Breton et que deux signataires sont obligatoires pour ce compte;

QUE Line Petitclerc soit autorisée, au nom du membre, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

14. Nomination de Line Petitclerc comme responsable autorisé de ClicSEQUR pour la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

CONSIDÉRANT le changement en poste à la direction générale, secrétariat et trésorerie;

CONSIDÉRANT QU'il faut changer le signataire et représentant autorisé de ClicSEQUR;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garneau respectivement, puis résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s :

2018-06-155

QUE Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage les documents requis et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile à cette fin;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à CliqSEQUR.

15. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement concernant l'autorisation à certaines personnes à délivrer des constats d'infraction

Un avis de motion est donné par Marie Diament pour l'adoption ultérieure d'un règlement considérant l'autorisation à certaines personnes à délivrer des constats d'infraction.

16. Adoption d'un projet de règlement concernant l'autorisation à certaines personnes à délivrer des constats d'infraction

ATTENDU qu'à la suite de l'entente avec la cour municipale commune de la ville de Rivière-du-Loup, ce conseil juge opportun de revoir la liste des personnes pouvant être autorisées à donner des constats d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions d'une loi, d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil, du Code de la sécurité routière ou d'un règlement adopté sous son empire;

ATTENDU que l'article 147 du Code de procédure pénale prévoit que la municipalité doit donner une autorisation écrite afin de délivrer un constat en matière duquel elle est poursuivante;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

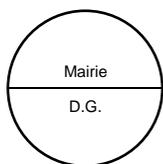
Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-156

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement concernant l'autorisation à certaines personnes à délivrer des constats d'infraction.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

NIL



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

17. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

531, route de la Montagne (PIIA Aménagement cour avant)

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le balcon de béton par un balcon en pavé uni;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garneau respectivement, puis résolu à la majorité des membres du conseil municipal présents (Suzette de Rome se retire) :

2018-06-157

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

375, route du Fleuve (PIIA rénovation extérieure)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover certains aménagements extérieurs tels que les volets des fenêtres, la clôture avant, l'escalier pour la grève, la terrasse derrière la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Emmanuelle Garneau respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-158

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

617, route du Fleuve (PIIA galerie arrière)

ATTENDU QUE la demande consiste à construire une galerie dans la cour arrière, au niveau de l'étage et construite en conformité avec la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE les matériaux utilisés seront similaires à ceux de la galerie existante;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-159

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

649, Route du Fleuve (PIIA aménagement d'espace libre)

ATTENDU QUE la demande consiste à planter deux haies de cèdres le long des lignes latérales de la propriété et d'enlever les arbustes nuisibles et morts;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

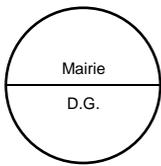
CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Emmanuelle Garneau respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-160

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

607, route du Fleuve (PIIA aménagement d'espace libre)

ATTENDU QUE la demande consiste à la réfection de l'accès véhiculaire et celle de la galerie avec du pavé Permacon (pavé Melville 80 couleur gris nuancé);

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-161

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

429, route du Fleuve (PIIA aménagement d'espace libre)

ATTENDU QUE la demande consiste à planter une haie de cèdres en façade de la propriété, la longueur estimée est de ±41m alors que la façade est de 51,82m;

ATTENDU QUE pour procéder à l'analyse de cette demande selon les critères applicables à l'aménagement des espaces libres, plusieurs informations sont manquantes;

ATTENDU QU'aucun plan d'aménagement paysager n'était joint à la demande pour le CCU et qu'il n'a été joint qu'après la séance du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le comité ne pouvait procéder à l'analyse de cette demande selon les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de refuser cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Emmanuelle Garneau respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-162

QUE le conseil municipal refuse cette demande et que le dossier soit soumis à nouveau à la prochaine séance du CCU avec le plan d'aménagement.

Parc de l'Anse de Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser le comité ZIP du Sud de l'Estuaire à procéder au rechargement de la plage de l'anse, la plantation de végétaux et l'utilisation du stationnement municipal durant les travaux;

ATTENDU QUE le comité est favorable au projet du comité ZIP du Sud de l'Estuaire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

2018-06-163

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

Recherche d'un nouveau membre au CCU

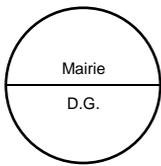
ATTENDU QUE Sylvie Pomerleau quitte ses fonctions de membre au comité consultatif en urbanisme (CCU). Avis aux intéressés de faire partie du CCU, veuillez faire parvenir une lettre de motivation à la municipalité.

18. Appui pour la mise en place d'un parc industriel territorial

ATTENDU QUE le 31 mai 2018, des représentants de la MRC et du CLD sont venus présenter aux membres de ce conseil un projet de parc industriel territorial sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE le parc industriel territorial permet de surmonter les difficultés que les municipalités rencontrent individuellement pour favoriser le développement économique;

ATTENDU QUE le parc industriel territorial deviendra un puissant outil de développement économique pour l'ensemble du territoire de la MRC;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

ATTENDU QU'un parc industriel territorial devrait bénéficier des dispositions contenues dans la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

ATTENDU QUE la Loi sur les immeubles industriels municipaux oblige la mise en place d'une régie intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-164

QUE le conseil municipal autorise la MRC et le CLD à poursuivre les démarches en vue de mettre en place une régie intermunicipale pour la gestion du parc industriel territorial;

QUE le conseil municipal souhaite poursuivre les discussions sur ce projet de régie intermunicipale pour la gestion d'un parc industriel territorial.

19. Demande pour l'installation temporaire de location de vélo Univers Emploi

ATTENDU QUE la municipalité souhaite voir continuer cette prochaine saison estivale le projet de location de vélo par Univers Emploi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garneau et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-165

QUE le conseil municipal autorise l'installation temporaire de location de vélo Univers Emploi au Parc de l'Anse au même endroit que la saison 2017.

20. Demande pour la vente de produits maraîchers à la place de l'Église

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de l'entreprise d'économie sociale *La Manne Rouge, je récolte* pour obtenir l'autorisation de vendre, dans un lieu à déterminer, ses légumes et pommes une fois par semaine de la mi-juillet à la fin octobre 2018;

ATTENDU QUE la municipalité trouve cette demande intéressante et pourrait être intéressée par toute autre demande similaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-166

QUE le conseil municipal autorise la demande de l'entreprise d'économie sociale *La Manne Rouge, je récolte* à vendre des légumes et des pommes et que cette vente se fasse soit sur la Place de l'Église, conditionnellement à l'accord de la Fabrique de Notre-Dame-du-Portage, ou à un autre lieu à déterminer ultérieurement. Une entente spécifiant les conditions devra être signée avec l'entreprise.

21. Suivi sur le projet de restauration de l'habitat côtier de l'Anse-du-portage

Le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire a entrepris la restauration de l'habitat côtier de l'Anse du portage depuis 2 ans; des travaux de recharge sédimentaire seront bientôt faits, mais le comité ZIP est en attente de l'obtention du permis du MDDELCC. Les travaux de recharge de plage doivent se faire avant le mois de septembre sinon la recharge n'aura pas le temps de se tasser en prévision de l'hiver et des glaces.

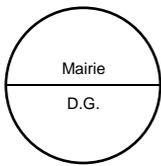
Un appel aux bénévoles est fait pour samedi le 9 juin au Parc des Grèves et un autre pour la semaine du 11 au 16 juin au Parc de l'Anse. Un avis sera envoyé à tous les citoyens par la poste, avec les informations pertinentes pour le matériel, habillement et outils.

22. Entente d'accès pour l'utilisation, la diffusion et le transfert d'information concernant le projet sur les eaux souterraines

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) a été mandatée par le ministère du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDRFP) pour réaliser l'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines des MRC du Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont une source précieuse d'informations sur les eaux souterraines au Québec;

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garneau respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

No de Résolution ou
Annotation

2018-06-167

QUE le conseil municipal autorise :

1- l'accès à l'UQAR aux informations dont elle dispose sur les eaux souterraines de son territoire, comme notamment :

- les rapports hydrogéologiques des ministères et des consultants sur les puits municipaux;
- les rapports sur les lieux d'enfouissement sanitaire et/ou les lieux d'enfouissement technique et/ou les dépôts en tranchée et des dépôts à neige;
- la liste des grands préleveurs d'eau;
- les rapports/données sur la qualité d'eau souterraine, si disponibles
- les rapports/données sur l'utilisation de l'eau souterraine (débits de pompage);
- les rapports/données sur le traitement des eaux usées, si disponibles;
- tout autre document pertinent;

2- Advenant le cas de figure où la municipalité ne dispose pas de ce matériel, la municipalité autorise les ministères ou les consultants possédant ce matériel à les transmettre à l'UQAR;

3- Ces informations feront partie des archives créées pour ce projet;

4- Le MDDEFP et l'UQAR pourront communiquer ces données au public, par tout moyen qu'ils jugent pertinent;

5- L'UQAR s'engage à ne faire aucune utilisation commerciale de ces informations.

23. Suivi sur le projet sentiers-pistes-arboretum +panneau d'accueil

La subvention demandée auprès de Kino-Québec à hauteur de 10,000 \$, pour le projet sentier-piste-arboretum, a été obtenue mais seulement pour 2 000 \$. Avec la contribution municipale, le projet sera planifié pour un montant total de 11 000 \$. Les Écoles, participant au projet de ski de fond, financeront 1 500 \$ pour la création d'une nouvelle boucle de ski de fond avec du relief. Une subvention de 1 890 \$ a été obtenue du Groupe forestier pour la plantation d'arbres, le reste du projet sera financé par la Municipalité.

24. Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour les aîné(e)s » (PNHA)

ATTENDU QUE la municipalité a identifié les projets visant à améliorer les services offerts aux aînés résidant dans la municipalité et à créer une synergie intergénérationnelle bénéfique à l'ensemble de sa population;

ATTENDU QUE le budget total des divers projets est de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Stéphane Fraser, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-168

QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, à déposer une demande d'aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour les aînés 2018-2019 ».

25. Entente avec le promoteur André Côté pour son projet résidentiel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux (Règlement no 2016-14-363);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire voir le projet de *Développement Les Pellerins Inc*, représenté par André Côté, se faire dans les meilleures conditions et standards possibles;

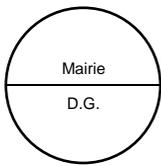
CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que la gestion des eaux se fasse dans ce projet de façon à ne pas surcharger les présentes collectes des eaux pluviales existantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garneau et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-169

QUE le conseil municipal mandate Gaston Lamarre, inspecteur municipal, à demander à *Développement Les Pellerins Inc* et à André Côté de fournir une étude hydrologique, certifiée par un ingénieur, mentionnant avec détails la gestion des eaux pluviales pour l'ensemble du projet.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

26. Projet potentiel de Centre de la Petite enfance

Point retiré de l'ordre du jour.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

27. Information sur la nouvelle programmation de loisirs – été 2018

La programmation estivale « À la conquête de l'Univers » est sortie le 7 mai. Elle a été envoyée aux citoyens par la poste dès sa réception. La période d'inscription pour les activités a débuté le 21 mai. Une soirée d'information et d'inscription a eu lieu le 24 mai. La programmation de la Fête nationale va bon train et sa publication est prévue la semaine du 4 juin.

28. Programmation des loisirs automne 2018

Appel à tous - si vous avez des idées ou des suggestions à nous faire part pour la programmation d'automne 2018, nous sommes à l'écoute.

29. Fête nationale

Il y aura une soirée musicale et feu de joie le 23 juin au quai municipal ainsi qu'une journée intergénérationnelle le 24 juin au quai municipal avec hot dog, une super glissade de mousse, animation, volée de cloches. De plus, il y aura des kiosques d'artisans à la Place de l'Église.

30. Activités à venir

Plusieurs activités sont prévues cet été à Notre-Dame-du-Portage. Il y aura encore cette année les sorties du mercredi avec le camp de jour - tous sont invités à les rejoindre. Un party de piscine est prévu le 14 juillet, des tournois de pétanque sont annoncés dans la programmation et les concerts du couchant de Patrimoine et Culture qui se tiendront au Parc de l'Anse et à l'occasion, dans l'église. Consultez la programmation estivale et l'Info-Portage de juin pour l'ensemble des activités.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

31. Suivi du mur côtier piscine, réparation d'urgence d'ici le 15 juin.

Il y a eu des travaux d'urgence faits dans les dernières semaines avec la construction d'une structure temporaire qui a été installée. Les autres travaux d'urgence devraient se faire avant le 15 juin, l'entrepreneur aura une pénalité journalière si les travaux ne sont pas faits à cette date.

32. Reddition de compte pour la réfection du chemin Fraserville

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a fait une demande de subvention de 72 869 \$ dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL) pour réaliser le scellement de fissures sur le chemin du Lac et le rapiéçage mécanisé localisé sur le chemin Fraserville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé les dépenses d'un montant de 93 517 730 \$ pour le scellement de fissures sur le chemin du Lac et le rapiéçage mécanisé localisé sur le chemin Fraserville;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés, dont la gestion incombe à la municipalité, conformément aux présentes dépenses;

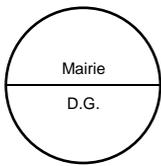
CONSIDÉRANT QUE le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-170

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour le scellement de fissures sur le chemin du Lac et le rapiéçage mécanisé localisé sur le chemin



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

Fraserville pour un montant subventionné de 72 869 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, Mobilité durable et Electrification des transports (MTMDET).

33. Bac de recyclage et compost vs règlement incitatif pour la tarification de la collecte

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de fournir un bac bleu supplémentaire à une personne tenant une garderie dans sa résidence;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité croit à l'importance de sensibiliser les citoyens à privilégier le recyclage et le compostage et veut progressivement adopter une politique incitative de réduction des déchets;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité comprend que lorsqu'il y a un usage autre que résidentiel, il est possible d'avoir des besoins plus grands de recyclage que pour les autres résidences;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garneau et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-171

QUE le conseil municipal accepte de fournir au prix coûtant un bac bleu aux résidents qui en font la demande s'ils ont un usage autre que résidentiel qui justifie de tels besoins.

DONS ET PARTICIPATIONS

34. Demande de contribution pour la campagne annuelle de la Fondation de la santé de RDL

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution pour la campagne annuelle de la Fondation de la santé de RDL;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place, mais que la Municipalité ne désire pas y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-172

QUE le conseil municipal n'accorde aucun montant pour la campagne annuelle de la Fondation de la santé de RDL.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

35. Dépôt des deux états financiers comparatifs – mai 2018

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

36. Liste des déboursés approuvés pour le conseil ou effectués par délégation – mai 2018

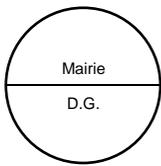
ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Emmanuelle Garneau respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-06-173

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 130 505,48 \$.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

37. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Stationnement au Parc de l'Amitié – Jean-Paul Goudreau souligne encore une fois la problématique qu'il vit concernant le stationnement sur la rue du Parc de l'Amitié. Emmanuelle Garneau indique que la Municipalité se penchera sur la problématique prochainement, probablement par un sondage à la population du Parc de l'Amitié.
- La tonte de pelouse au Parc de l'Amitié – Jean-Paul Goudreau mentionne que la pelouse est, très haute. Le directeur général mentionne qu'une vérification sera faite, que les contrats avec les entreprises qui assurent ce service sont très précis sur la hauteur tolérée.
- Déchets sur la plage – Clermont Pelletier mentionne qu'il y a beaucoup de déchets sur la plage. Un ménage devrait être fait avant le feu de la Fête nationale.
- Travaux de recharge sédimentaire – Clermont Pelletier mentionne qu'il ne serait pas approprié de faire les travaux pendant la haute saison touristique.

38. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Suzette de Rome, l'assemblée est levée à 21:20.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / secrétaire-trésorier